

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX Arrêté de police N° 13/2018 du 09 février 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN,

Vu l'articleL2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Francisco Ferrer dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

MAIRIE DE

GUESNAIN

(NORD)	ARRETE
Article 1	Des travaux d'aménagement de la rue Francisco Ferrer seront réalisés à compter du mercredi 14 février 2018 et pour une durée de 12 semaines.
Article 2	Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera interdite sauf riverains, bus, véhicules de collecte des ordures ménagères et services de secours dans les deux sens de circulation.
Article 3	Pendant toute la durée des travaux, le stationnement supprimé selon l'avancée des travaux.
Article 4	La société TPRN exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation provisoire.
Article 5	La société TPRN Zone Acticentre-BP 30417 Fretin 156, rue des Famards 59814 Lesquin cedex Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN Le 09 février 2018

Le Maire, Maryline Lucas

